

■ **Renovit Transformations SA**, à Genève, entreprise générale de constructions, etc. (FOSC du 11.07.2002, p. 6). Procuration collective à deux a été conférée à Buholzer Franz, de et à Adligenswil, et Roth Daniel, de Sempach, à Neuenkirch.
Journal no 1764 du 10.02.2004
(02123708 / CH-660.0.012.990-6)